



REPUBLIKAN'IMADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana-Fandraosana

**MINISTRE DE L'INDUSTRIALISATION
ET DU COMMERCE**

N° : 65 – ARTISAN - 24/MIC

CERTIFICAT D'AGRÉMENT D'EXPORTATEUR

En application du Décret n°2021-548 portant organisation de la filière vanille en date du 17 juin 2021,

La société ZARA VOYAGES SARL, titulaire du Numéro d'Identification Fiscale 4002207461, est agréée à exporter de la vanille de Madagascar pour la campagne 2024 - 2025, dans la catégorie « **ARTISAN** ».

Le présent Certificat lui est délivré pour servir et faire valoir ce que de droit.

Toutefois, le Ministère se réserve le droit de retirer l'agrément à toute Société en infraction par rapport aux règlements régissant la filière vanille et l'activité d'exportation.



Antananarivo, le 20 AOÛT 2024

Edgard RAZAFINDRAVAHY
Ministre de l'Industrialisation
et du Commerce

Edgard RAZAFINDRAVAHY